

Image not found or type unknown



un avoir commercial peut-il être refusé?

Par **guiguijojo**, le **13/03/2010** à **14:38**

Bonjour,

Je viens de rapporter un appareil informatique défectueux au service après vente de mon magasin. En établissant l'avoir, le vendeur s'est trompé ; en effet, en reprenant la facture d'origine, il n'a pas pris le bon article ; il m'a donc établi un avoir sur une autre référence qui coûtait 3 fois plus chère que l'appareil rapporté. L'avoir n'a pas été signé par le vendeur, uniquement de ma main. Puis-je utiliser cet avoir même si le magasin s'aperçoit de son erreur? Peut-il être refusé?

Merci pour l'ensemble de vos réponses